

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Isabelle Brunier, Roger Deneys, Marion Sobanek, Romain de Sainte Marie, Salima Moyard, Nicole Valiquer Grecuccio, Cyril Mizrahi, Salika Wenger, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 20 septembre 2017

Proposition de motion

pour une meilleure compensation des places de stationnement en zone bleue provisoirement supprimées

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le système des zones bleues, déjà appliqué depuis un certain nombre d'années en ville de Genève, s'étend désormais à plusieurs communes de la proche périphérie ;
- que dans plusieurs de ces zones, c'est un fait connu, le nombre de macarons (habitants et commerçants) distribués est supérieur aux places réellement mises à disposition ;
- que, lors de travaux d'une certaine durée ou lors de l'établissement de terrasses saisonnières entre mars et octobre, nombre de ces places « bleues » sont supprimées à plus ou moins longue échéance sans être compensées ;
- que de ce fait les habitants détenteurs de macarons peinent à garer leur véhicule, par exemple pendant la saison estivale, et ceci malgré les départs en vacances ;
- que, bien que le Conseil d'Etat ait demandé récemment à la Fondation des parkings, à juste titre, de durcir les conditions d'obtention des macarons, le problème des suppressions provisoires de places va perdurer,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de la Fondation des parkings afin de trouver un système pratique et pas trop onéreux pour compenser, dans la même zone de macaron, les places « bleues » provisoirement supprimées en les reprenant sur les places « blanches », et ce à partir d'une durée qui sera à déterminer.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Il s'agit d'un phénomène connu et récurrent, mais qui n'a toujours pas trouvé de solution. Dans les quartiers densément urbanisés où vivent de nombreux habitants et où le système des zones bleues avec macarons pour habitants et commerçants est appliqué, il arrive fréquemment que des chantiers, souvent importants et de longue durée, suppriment durant la même durée de nombreuses places de stationnement en zone bleue. De même, durant la période allant du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année, en ville de Genève en tout cas, les terrasses estivales, qui ont certes leur charme et leur utilité, suppriment également de nombreuses places « bleues » qui ne sont pas compensées. Dans les quartiers d'habitation proches du lac, tels que les Pâquis ou les Eaux-Vives, où de nombreux touristes motorisés viennent pour profiter des quais, cette situation est difficile pour les habitants, qui peinent à se garer et tournent en vain dans leur propre quartier, et génère des tensions et du ressentiment. Il s'agirait donc, pour les périodes de suppression de places qui excèderaient une durée minimale à fixer (par exemple de 14 jours, mais le chiffre serait à évaluer), de recréer des places de compensation en faisant passer un nombre équivalent de places « blanches » en places « bleues ». Evidemment, cela pourrait signifier un manque à gagner pour la Fondation des parkings mais, comme les terrasses estivales – en particulier – versent une redevance au domaine public communal, une partie de ces montants pourraient être retournés à la Fondation.

Au vu de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil à cette motion.